

Oupeye, le

Liste des documents à fournir - Service de Médiation de Dettes

- Carte d'identité
- Carte de banque
- Preuve des revenus (Revenus professionnels ; Revenu d'intégration ; allocations chômage ; indemnités mutuelle ; pension ; ...) - via extraits bancaire
- Preuves des charges courantes de l'ensemble du ménage (Loyer ; factures d'eau/électricité/gaz ; assurances ; prêt(s) ;...)
- L'ensemble de vos dettes - Un courrier par dette est suffisant
- Les documents reçus au premier rendez-vous/permanence complétés.

Documents à rapporter au prochain rendez-vous, pour se faire veuillez prendre contact avec le travailleur social, qui vous a reçu en permanence ou qui vous a été attribué.

Pour le Service de Médiation de dettes,

Les travailleurs sociaux.

Signature de(s) intéressé(e)-(s),

Précédée de la mention « Lu et approuvé »